



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
et Vous

COLLECTE DE DÉCHETS D'AMIANTE ET DE FIBROCIMENT

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller vous propose de faire évacuer vos déchets d'amiante et de fibrociment, à certaines conditions.

DÉPÔT UNIQUEMENT

SUR RENDEZ-VOUS À LA DÉCHÈTERIE DE BUHL !



PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE



<https://www.cc-guebwiller.fr/dechets/>



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Service Environnement

13 rue de l'Électricité – 68500 GUEBWILLER

03.89.28.59.90 * environnement@cc-guebwiller.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h

QUI PEUT ACCÉDER À CE SERVICE ?

L'ensemble des usagers du territoire de la Communauté de Communes, particuliers et professionnels, remplissant les conditions définies par le règlement des déchèteries*.



Les professionnels de travaux de désamiantage ne sont pas éligibles à ce service. Ils doivent disposer de leur propre filière d'élimination.

*Règlement consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes (<http://www.cc-quebwiller.fr/accueil/vie-pratique/gestion-des-dechets>).



L'AMIANTE, SOUS QUELLE FORME ?

AMIANTE ACCEPTÉE



Amiante-ciment, fibrociment et matériaux contenant de l'amiante, sous forme liée

- Plaques ondulées
- Tuyaux de descente d'eaux, conduits de cheminées
- Tuiles
- Panneaux de revêtement, ardoise
- Plaques décoratives de façade, appuis de fenêtre



AMIANTE REFUSÉE



Amiante libre, sous forme :

- Floquée
- Pulvérulente
- Friable
- Cloisons, dalles vinyles ou bitumeuses
- Tableaux électriques
- Mobilier de jardin, bacs à fleurs
- Garniture de friction, joints divers



MODALITÉS PRATIQUES

Pour déposer des déchets d'amiante en déchèterie, contactez le service Environnement par téléphone au 03.89.28.59.90. La prise en charge s'effectue en deux étapes :

1^{er} RENDEZ-VOUS

Au service Environnement :

- ✓ Un agent vous fournira tout d'abord un contenant spécifique pour vos déchets amiantés, normé et homologué, dont le volume répondra à vos besoins
- ✓ Il vous informera ensuite des conditions de dépôt et vous sensibilisera aux précautions d'usage à prendre et à la réglementation
- ✓ Un rendez-vous sera fixé en vue du dépôt en déchèterie. Photos et mesures obligatoires à transmettre lors du 1^{er} rendez-vous

2^{ème} RENDEZ-VOUS




À la déchèterie de Buhl :

- ✓ Dépôt de votre contenant « amiante » fermé de façon hermétique. Seuls les contenants fournis par la CCRG seront acceptés.



Tout apport de déchets amiantés sans rendez-vous ou sans conditionnement conforme au règlement des déchèteries sera refusé.

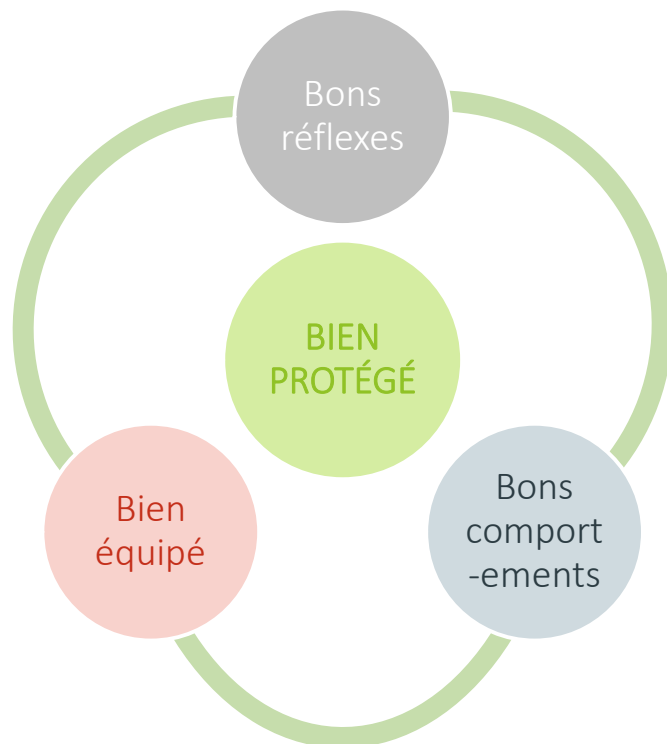
CONDITIONNEMENTS ET TARIFS

Type de contenant	Tarif unitaire (€/contenant)		Traitement (€/kilogramme déposé)
	Particuliers (Fourniture)	Professionnels (Fourniture, gestion, collecte, transport)	
Sac (80 * 110 cm)		7,00	53,00
Big Bag (90*90*100 cm)		36,00	143,00
Dépôt Bag (160*110*50 cm)		44,00	150,00
Dépôt Bag (260*110*30 cm)		47,00	157,00
Dépôt Bag (310*110*30 cm)		50,00	166,00
Pénalités			
Rendez-vous non honoré et non justifié	80 €		
Apports non conformes ayant entraîné l'annulation du rendez-vous	120 €		

PRÉCAUTIONS D'USAGE

L'amiante constitue un danger lorsque ses fibres se retrouvent dans l'air et que nous les respirons.

- ✓ **Protégez-vous** avec une combinaison à usage unique et un masque jetable équipé d'un filtre type FFP3, que vous pourrez vous procurer dans les magasins de bricolage
- ✓ **Humidifiez** les matériaux contenant de l'amiante
- ✓ **Évitez** de les percer, découper, frotter, etc.
- ✓ **N'utilisez en aucun cas un aspirateur « grand public »** pour aspirer les poussières d'amiante, ni de soufflette pour les disperser.



VOUS SOUHAITEZ ÉVACUER DES DÉCHETS D'AMIANTE ? VOUS VOUS INTERROGEZ ?

N'hésitez pas, contactez le service Environnement :

- ✓ par courriel : environnement@cc-guebwiller.fr
- ✓ par téléphone : 03.89.28.59.90.

Un agent répondra à votre demande et vous fournira toutes les explications nécessaires !